



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Val-d'Or statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 17 novembre 2025, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855, 2^e Avenue, Val-d'Or.

725, 6^e Rue : Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition Arpenteurs-géomètres, pour le compte du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, visant à fixer à 0,45 x H' (hauteur en mètres) plutôt qu'à 1,25 x H' (hauteur en mètres), comme le prescrit la réglementation, la distance de dégagement entre le nouveau bâtiment de la génératrice et le centre hospitalier érigés sur la propriété connue comme étant le lot 6 525 454 du cadastre du Québec.

Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait cette demande de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe et des affaires juridiques, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: greffe.vd@ville.valdor.qc.ca au plus tard le vendredi précédant la séance, soit le 14 novembre 2025, à midi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 29 octobre 2025.

Signé

Me Katy Veilleux, greffière